

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JUIN 2011

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil onze, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Florence BRUEZ, Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés : Mrs Philippe BORDAS et Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 01/06/2011

Date d'affichage : 22/06/2011

A été élu(e) secrétaire de séance : Madame Christine PELLEGRINI

OBJET : ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS

En vue des élections sénatoriales, qui se dérouleront le 25 septembre prochain, le Conseil Municipal est appelé à désigner 1 délégué et 3 suppléants. L'élection de ce délégué et ces suppléants doit se faire à bulletin secret et sans débat.

a) Election du délégué :

A été élu délégué avec 5 voix au premier tour :

- *Monsieur Frédéric BOUQUIN*

b) Election des suppléants :

Ont été élus suppléants avec 6 voix au premier tour :

- *Madame PELLEGRINI Christine*

- *Monsieur BORDAS Philippe*

- *Monsieur BOILLETOT Jean-Marc*

OBJET : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2011-015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2011-015 du 21 avril 2011, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser des travaux sur la propriété d'un administré et de faire porter à sa charge le montant des travaux engagés considérant que la dégradation d'une partie de sa résidence portait atteinte à un bâtiment communal et risquait d'entraîner des dégradations de celui-ci.

La commune n'étant pas habilitée à entreprendre des travaux sur un bien ne lui appartenant pas sauf si l'état dudit bâtiment relève de la police spéciale des édifices menaçant ruine, Monsieur le Préfet demande, par courrier en date du 10 mai 2011, de bien vouloir procéder à l'annulation de cette délibération, entachée d'illégalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'annuler la délibération concernée.

OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX

➤ Récupération des eaux pluviales

L'EURL La Petite Entreprise a envoyé un devis de 1 554,80 € pour la réfection des caniveaux cassés vers chez Madame Jeanne MENOUILLEARD et Madame Nadine MENOUILLEARD. Dans la mesure où il s'agit d'une réfection de caniveaux déjà réparés plusieurs fois, demander une réduction du devis.

➤ Chemin Barthoulot et place du chalet

Les travaux ont été effectués.

➤ Chemin du Bois

Le dossier est toujours en attente : pas encore de réponse à notre demande de subvention.

➤ Travaux mairie

Vu l'augmentation de l'estimation du coût des travaux après la consultation des entreprises (de 180 000 € H.T. à environ 250 000 € H.T.) et le peu d'espoir de bénéficier d'une subvention de l'Etat, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet d'extension de la mairie et de création d'une salle de réunion et de se consacrer uniquement à la réhabilitation de la mairie (isolation, distribution différente des pièces, accès handicapés,...).

➤ Coussins berlinois

En accord avec le Centre Technique Routier Départemental d'Orgelet, un système de coussins berlinois sera acheté par la commune et mise en place par le C.T.R.D. au niveau de la maison de Monsieur BOUZIGON.

OBJET : REPAS CHAMPÊTRE

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'organisation d'un repas champêtre ; celui-ci se déroulera le dimanche 4 septembre 2011. Comme l'an dernier, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres de la commune pour inviter les habitants de PLAISIA à cette manifestation. Il sera nécessaire d'y préciser quelques points. Retour des réponses en mairie pour le 15 août 2011.

OBJET : P.D.I.P.R.

La commune de PLAISIA va passer une convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et le Conseil Général du Jura afin d'inscrire les chemins ruraux de la commune dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association sportive du collège Michel BREZILLON sollicite de la commune une subvention exceptionnelle de 20 € par élève concerné dans le cadre du championnat interrégional « festibenj » à MONTBELIARD des 15, 16 et 17 juin 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser cette subvention exceptionnelle.

OBJET : CAPTAGE D'UNE DEUXIEME RESURGENCE

Suite à la suggestion de Monsieur Henri MENOUILLEARD de capter une deuxième source dans le périmètre de la source principale pour agrémenter le débit de celle-ci, notamment en périodes de forte sollicitation de cette dernière, la mairie a pris contact parallèlement avec le Laboratoire Départemental d'Analyse et avec la DDASS puis l'Agence Régionale de Santé afin de connaître les modalités à accomplir pour ce captage (notamment l'analyse de cette source à effectuer. Le LDA a envoyé un devis qui s'élève à 215,14 €. La commune doit maintenant attendre l'avis de l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire